

ARRETE N° 2021-SCOLARITE-RF-08-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

Vu la proposition de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication/Français Langue Etrangère du 12 octobre 2021;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'**UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication/Français Langue Etrangère** pour l'année universitaire 2021-2022 :

Licence mention Sciences de l'éducation

Cintia INDARRAMENDI

**Mej HILBOLD /
Samuel BOUSSION (L1) /
Delphine LEROY /
Pascale PRAX-DUBOIS (L3)/
Anthippi POTOLIA(IED)**

Master mention Psychanalyse

Damien GUYONNET

Master mention Sciences de l'éducation

Fabienne MAILLARD

parc. ETLV

**Françoise LAOT /
Valentin SCHAEPELYNCK /
Delphine LEROY (Spé. Pro.)
Martine MORISSE (IED)**

parc. ENJEUFOR

Patrick GEFFARD

parc. Mediascol

Fabienne MAILLARD

ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication/Français Langue Etrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 24 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE

